

# REGLEMENT GEMLUCART 2018

Palmarès International d'Art contemporain - Monte-Carlo - 10<sup>eme</sup>

## I édition ELIGIBILITE

Le concours est ouvert uniquement aux artistes «professionnels» (peintres, photographes et sculpteurs).

## II. PARTICIPATION

Deux catégories d'oeuvres seront appelées à concourir : ( les accroches au dos sont obligatoires)

- Tableaux, peintures à l'huile, acrylique, aquarelle, gouache, ou techniques mixtes, ainsi que des dessins au crayon, à l'encre ou collages. Dimensions maximales (2m x 2m) étant le format et la tarification maximale. Ces tableaux doivent être munis d'un système de suspension (prêts à accrocher) et sans verre (pour des raisons de fragilité). Au delà le prix de l'inscription est révisé sur dérogation.

- Sculptures: Hauteur maximale : 2m, longueur maximale : inférieure à 2m.

Les oeuvres exposées devront comporter obligatoirement (au dos pour les tableaux et sous le socle pour les sculptures) sur étiquette les coordonnées de l'artiste (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone), le titre de l'oeuvre, la technique ou les matériaux utilisés, la date d'exécution, et le prix artiste.

Pour les sculptures le socle est obligatoire.

Les oeuvres ne correspondant pas au format imposé, ne comportant pas les coordonnées de l'artiste, ou présentées au-delà de la date limite pourront être refusées.

Chaque artiste ne peut concourir qu'avec une seule oeuvre par catégorie. Ce doit être une oeuvre originale. Les oeuvres inscrites ne doivent pas avoir gagné d'autres prix ou mentions dans une autre compétition artistique.

## III. INSCRIPTION ET MODALITES

Les artistes doivent remplir le formulaire d'inscription, le signer (par cela il reconnaît avoir pris connaissance du règlement du concours) et l'envoyer avec une photo de l'oeuvre et une photo portrait de l'artiste de préférence à par email. Après accord du comité par email l'artiste peut payer son inscription par virement ou chèque ( ordre gemlucart ).

Ces documents doivent parvenir de principe avant le 10/09/2018 : gemlucArt, pour le gemluc - 11, boulevard Albert Ier - Le Shangri-La - 98000 MONACO - 98 MIL COMMUNICATION ou à l'adresse email suivante : gemlucart@strategemonaco.com avec obligatoirement dans l'objet de l'email concours 2018.

Une première sélection d'oeuvres se fera à partir des photos. Les meilleures oeuvres seront retenues pour participer au concours. Les photos et documentations envoyées ne seront pas réexpédiées à leurs auteurs. La sélection du jury sera sans appel et non motivée.

Les artistes dont les oeuvres ont été retenues seront informés par email et devront faire parvenir l'original à l'Auditorium Rainier III boulevard Louis II à Monaco, aux dates indiquées ( sauf révision du lieu).

Les oeuvres seront exposées à l'Auditorium Rainier III (boulevard Louis II à Monaco) entre le 8/10/2018 et le 21/10/2018 matin. Les membres du jury, choisis par les organisateurs, attribueront le grand prix GemlucArt ( toute catégorie confondues ), le prix du jury ,le prix spécial du jury, le Prix spécial sculpture. Le public sera invité à manifester son choix lors de la visite de l'exposition en mettant un bulletin dans une urne, chaque visiteur votera pour son oeuvre préférée pendant la manifestation). Les oeuvres inscrites doivent être récupérées par les artistes au plus tard 4 jours après la fin de l'exposition.

#### IV. FRAIS D'INSCRIPTION

Ils s'élèvent à un minimum de 195 euros par oeuvre pour les tailles minimales, cette somme sera exigée une fois la sélection faite. Le règlement se fait uniquement par virement. Le numéro IBAN sera fourni aux participants en même temps que l'annonce de leur sélection. Le Paiement doit être intégral et complet pour une participation effective comme la restitution des oeuvres.

#### Barème des tarifications :

Inférieur à 80 x 80 : 195 euros - Inférieur à 99 x 99 : 220 euros - De 100 x 100 jusqu'à 120 x 120 compris : 260 euros - De 121 x 121 jusqu' à 150 x 150 : 375 euros -De 151 x 151 jusqu' à 200 x 200 : 450 euros -Au delà sur demande.

#### Pour les sculptures

Sculpture jusqu'à 1m – 195 euros \* Sculpture 2m – 275 euros \* Sculpture >2 à 3m – 480 euros \*(diamètre inférieur à 1 m, au delà, sur demande)

#### V. PRIX D'OBTENUS - Palmarès des meilleurs artistes de la 10 ème édition

Les prix attribués

- Le grand prix GemlucArt. ( toute catégorie confondue )
- Le prix gemlucArt spécial sculpture.
- Le prix du jury. et ou /prix du jury photo
- Le prix spécial du jury. Le prix du public et le prix coup de coeur ( non systématique)

Il est à noter que les prix sont périssables dans le temps si l'artiste ne donne pas les moyens à la galerie ou l'entité partenaires de réaliser le prix gagné dans un délai et des conditions raisonnables, ce prix peut être annulé, sans aucun réserve. Le prix doit obligatoirement être utilisé dans les 8 mois après la manifestation. Transport et assurances au frais de l'artiste.

#### VI. RECEPTION ET RETOUR DES OEUVRES- Dates à jour au 15 juin 2018

Les oeuvres doivent être réceptionnées sur place les 3,4,5 octobre ( aucune oeuvre n'est réceptionnées avant). Le retrait des oeuvres se fera entre les 21(apm) 22 octobre 2018 à l'Auditorium Rainier III. les dates peuvent évoluer, elles seront confirmées ou non en aout 2018.

- Les artistes pourront retirer eux-mêmes leurs oeuvres ou organiser leur retour à leurs frais par le transporteur de leur choix. Des frais peuvent être facturées en l'absence du respect des délais.
- Toute oeuvre non retirée dans les 3 jours suivant la manifestation ne pourra être restituée à son auteur, et deviendra sans réserve la propriété de Gemluc, ce que l'artiste accepte en s'inscrivant.

#### VII. UTILISATION

Les candidats acceptent de céder aux organisateurs du concours (et au GEMPLUC) leur droit à l'image sur les photos prises durant cette manifestation. Les organisateurs du concours se réservent le droit d'utiliser les images des oeuvres soumises, afin de promouvoir ce concours à travers les applications jugées nécessaires: catalogues, sites internet, presse. Le fait de s'inscrire confirme que le postulant accepte les conditions de participation au concours. Tout paiement vaut pour acceptation sans réserve du règlement et des conditions générales de vente en vigueur.

#### VIII FORMALITES D'EXPEDITION ET D'ASSURANCE

Les frais afférents à l'assurance (lors du transport et de l'exposition des oeuvres exposées lors du concours) seront à la charge des candidats.

## IX. ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, écourter ou annuler le concours à leur convenance, sans qu'une quelconque indemnité ne puisse être exigée par les participants. Par ailleurs, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de toute perte, détérioration ou vol d'oeuvre durant la manifestation.

## X-VENTE DES OEUVRES

Les oeuvres exposées pourront être vendues à l'occasion de l'exposition. Elles seront vendues le prix estimé par l'auteur/propriétaire plus 35 %, les 35% correspondent à la somme qui reviendra à Gemluc. Les relations entre les organisateurs de GemlucArt et les artistes se feront uniquement par email (ni par téléphone, ni par voie postale). En cas d'erreur d'inscription du pourcentage seul le pourcentage décrit sur le règlement compte.

## XI - VERNISSAGE ET REMISE DES PRIX

Le vernissage aura lieu le mardi 17 octobre à partir de 18 heures, La remise des prix le jeudi 19 octobre (à confirmer) à partir de 18 heures sur le lieu de la manifestation.

\*\*\*\*\*